

Pour diffusion immédiate

Un premier pas dans la bonne direction en ce qui a trait au maintien d'une diversité des voix en télédiffusion canadienne, même si le CRTC a encore fort à faire afin d'assurer que les télédiffuseurs appuient adéquatement la programmation canadienne, croit la Guilde canadienne des réalisateurs

Toronto, le 15 janvier 2008 – La Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) se dit fort satisfaite de la politique sur la diversité des voix telle que dévoilée aujourd'hui par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Cependant, le Conseil n'a pas été aussi exigeant qu'il aurait pu afin d'assurer que les Canadiens bénéficient d'une diversité des voix en télévision. Le maintien des avantages de transfert pour les télédiffuseurs était un élément-clé du mémoire que la GCR a déposé l'automne dernier. Le fait que le Conseil ait reconnu l'importance de ces avantages pour la création d'une programmation canadienne originale s'avère une importante victoire pour l'industrie du cinéma et de la télévision.

« Les sommes liées à ces avantages constituent une part importante du financement des dramatiques canadiennes et doivent être maintenues afin d'assurer une diversité des voix en télévision, a indiqué Brian Anthony, directeur général national et chef de la direction de la GCR. Il a été démontré que, lorsque l'on exige des télédiffuseurs qu'ils appuient les dramatiques canadiennes en y consacrant des sommes d'argent, ces derniers obtempèrent, et ce, de façon efficace. Les séries télé « Corner Gas » et « Deglassi : the Next Generation » sont toutes deux des exemples de dramatiques canadiennes à grand succès ayant profité directement des exigences en matière de dépenses pour ce type de programmation – en l'occurrence, les avantages de transfert. »

« Par contre, la nouvelle politique passe sous silence la question des exigences relatives aux dépenses continues des télédiffuseurs conventionnels », souligne pour sa part Monique Lafontaine, avocate générale et directrice aux affaires réglementaires à la GCR. Ces exigences s'avèrent essentielles au succès et au dynamisme du système de télédiffusion canadien. « Il est certes fort dommage que la prise en considération de cette importante question ait une fois de plus été reportée au moment des audiences publiques sur le renouvellement des licences, qui ne pourraient avoir lieu que dans un an », a ajouté Lafontaine.

La GCR comparaitra lors des audiences publiques sur le renouvellement des licences afin de plaider en faveur d'un appui continu des dramatiques canadiennes par les télédiffuseurs.

À propos de la Guilde canadienne des réalisateurs

La Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) est une organisation syndicale nationale représentant plus de 3 800 professionnels clés des services artistiques et logistiques de l'industrie

cinématographique et télévisuelle dans tous les domaines : réalisation, conception, production et montage. La GCR négocie et gère des conventions collectives, exerce des pressions pour ses membres en ce qui concerne certains sujets d'intérêt particulier tels que le contenu canadien et la réglementation du CRTC, et veille au financement de films et d'émissions de télévision canadiens.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Lisa Mahal, directrice des communications
(416) 482-6640, poste 251 ou lmahal@dgc.ca